

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars, le conseil municipal de la commune de Montcuq en Quercy Blanc s'est réuni à 18h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LALABARDE Alain.

Date de la convocation du conseil municipal : 2 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice :23

Présents :

BARRES Roland, DOCHE Patrick, FICAT Isabelle, LAFAGE Edith, LAGARD Ludovic, LALABARDE Alain, LAPEZE Yannick, MATHIEU Jocelyne, MEYNEN Olivier, RECHE Arianne, ROUX Bernard, SABEL Marie-José, SAURT Dominique.

La séance est ouverte par M. ALAIN LALABARDE, Maire.

Edith LAFAGE est désignée secrétaire pour le compte rendu de la mairie.

Arianne RECHE est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'extrait du registre des délibérations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Avant de voter, un débat doit avoir lieu pour valider ces orientations.

Le PADD se décline en deux axes et cinq orientations générales.

Axe 1 : Le paysage, la qualité de vie et l'attractivité du Quercy Blanc

- Orientation générale 1 : Valoriser la qualité du cadre de vie habité
- Orientation générale 2 : Préserver le patrimoine territorial et la valeur paysagère du Quercy Blanc

Axe 2 : Le Quercy Blanc, porteur d'un projet de territoire ambitieux et adapté

- Orientation générale 1 : Favoriser et accompagner le développement des activités économiques
- Orientation générale 2 : Développer des capacités d'accueil adaptées
- Orientation générale 3 : Préserver l'accès à l'emploi, aux équipements et services tout en réduisant les déplacements polluants

Le but du PADD est de préserver nos villages, d'avoir toutes les attractivités et une belle qualité de vie (tourisme, agricultures, services,...).

La qualité de vie c'est, les valeurs de nos villages, le paysager, le bâti qualitatif et le petit patrimoine ( les sources, les gariottes, les calvaires, les haies...).

Pour donner un exemple, il y a quelques années une chapelle du XIII siècle à la sortie du village a été détruite.

Les haies, les bosquets qui entourent les parcelles, ne pourront plus être détruits sans demander un accord au préalable à la Mairie.

Les grandes lignes du PADD ne pourront plus être modifiés, nous pourront abonder, donner de nouveaux arguments, mais une demande devra obligatoirement être déposée en Mairie.

Concernant le dépôt des permis de construire, dans les acheminements de travaux, si les Architectes des Bâtiments de France (ABF), donnent des prescriptions, la Mairie vérifiera qu'elles sont bien respectées. Si ce n'est pas le cas, la Mairie ne signera pas. En générales le maître d'œuvre est au fait de ces prescriptions, mais personne ne vérifie...

Les ABF sont essentiellement présents concernant le périmètre de la tour, mais ils donnent aussi leur point de vue en dehors de ce périmètre pour la préservation de notre patrimoine. S'il y a des lois c'est pour les appliquer.

La commune s'engage à construire des maisons sur des terrains constructibles, sauf sur ce qui est appelé "dents creuses". Les "dents creuses" sont les jardins qui jouxtent des maisons de bourg.

Certains agriculteurs font de la plus-value sur des terrains agricoles, qu'ils déclarent en terrains constructibles. Aujourd'hui ce n'est plus possible car la commune se doit d'alimenter ces terrains en eau, assainissement et électricité. M. le Maire a demandé à M. PRUNET de sortir toutes les zones aménagées (zone AU) du PADD (environ dix hectares) pour éviter de renouveler ce qui est arrivé aux Boulbènes. Cette zone avait été inscrite dans l'ancien PLU, en zone UB. La Mairie a dû amener les réseaux d'eaux, d'électricité et l'assainissement car l'ancien conseil municipal n'avait pas fait ce qu'il fallait à l'époque. Aujourd'hui, dans ces zones, une participation est demandée aux nouveaux propriétaires.

Pour l'orientation économique, des zones artisanales vont être mises en place, nous devons anticiper.

La commune de Montcuq en Quercy Blanc a donné son accord pour la zone artisanal de Barguelonne en Quercy.

Une autre zone est prévue sur Lebreil, environ trois hectares. Nous anticipons pour créer une deuxième zone à Montcuq sur un terrain de 8000 m<sup>2</sup>. Ce terrain se situe au-dessus du garage Citroën de Thierry TANGUY. Il est raccordable et accessible.

Ces zones sont actées dans le PLU. Aujourd'hui il est préférable de prévoir de petites zones de 6/7 lots, de 1500 m<sup>2</sup> maximum, éparpillées sur la commune.

Concernant le devenir des activités, la Mairie souhaite mettre un veto sur le transfert des commerces en habitations. Il n'y aura plus d'autorisation et pourra interdire le changement d'affectation.

Pour exemple, la galerie le Lion d'Or a été vendue. Il y avait deux acquéreurs, un pour devenir une maison d'habitation et le deuxième pour un commerce. La propriétaire a préféré vendre au deuxième pour le commerce. Cette bâtisse est extrêmement bien placée et il aurait été dommage qu'elle devienne une maison d'habitation. M. Dominique MARIN, Maire de Castelnau-Montratier-Ste Alauzie va également abonder dans ce sens.

Adapter l'accessibilité et recréer de la vie dans les centres bourgs. Le rôle de la Mairie est de mettre des services en places pour garder son attractivité. Ce qui n'empêchera pas les personnes d'aller ailleurs, mais nous nous devons de proposer des services.

Les élus du conseil municipal demande s'il est possible de recevoir le document complet du PADD.

L'architecte a sorti des zones de Montcuq sans connaître la situation. M. le Maire demande à chacun de bien vérifier et de faire remonter les remarques. Une enquête publique sera faite pour informer chaque propriétaire.

Le PADD s'engage jusqu'en 2034 avec une révision possible. Le PLUi sera porté par la Communauté de Commune.

A la question est-il possible de créer une usine, M. le Maire répond qu'il n'y a pas de demande.

Montcuq n'est pas un village de création d'emploi, les habitants choisissent la commune pour son cadre de vie. Ces personnes travaillent sur Cahors, Agen,...

Il y a deux grandes orientations sur le Quercy Blanc, l'agriculture et le tourisme pour l'emploi, et l'artisanat. Aujourd'hui le télétravail a le vent en poupe. La fibre est une avance qui fait venir les personnes, cela fait partie du développement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PADD.

Validation de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Si nous ne la validons pas, elle sera adoptée automatiquement. C'est un accord de principe qui nous est demandé.

La GEMAPI est la création d'un syndicat qui part du Lot, de Sauzet jusqu'à Agen. Pour une meilleure gestion le syndicat s'occupe d'un court d'eau dans son intégralité et plus sur une portion du ruisseau.

Dans le Lot, c'est surtout de l'entretien des berges comme la réfection sur la petite Barguelonne à la sortie du village en direction de Belmontet.

Les plus concernés par cette compétence GEMAPI sont les agriculteurs.

Le but de la GEMAPI est de recréer les méandres des ruisseaux qui ont été coupés dans les années 1970 pour aller tout droit.

La Communauté de Commune consacre la totalité de l'impôt, prélevé sur la taxe foncière et par habitant, à la GEMAPI.

Validation de l'ensemble du conseil municipal

La séance est levée à 19h10.